

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2025-1379
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME VISANT À
STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ET LA CONCERTATION D'INITIATIVES PUBLIQUES ET
PRIVÉES EN MATIÈRE D'HABITATION**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 mai 2025, le conseil a adopté le règlement N° 2025-1379 décrétant l'adoption d'un programme complémentaire au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation.

Le règlement N° 2025-1379 a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 6 août 2025.

Le règlement N° 2025-1379 est entré en vigueur le 6 août 2025, jour de son approbation par la Société d'habitation du Québec, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6^e jour du mois d'août 2025
et publié le 13 août 2025



Angèle Tousignant, greffière